



## Compte rendu réunion sociétaires jeudi 18 avril au FJT de Gap

Progression passage en SCOP du Grenier

### 1) Résumé des épisodes précédents

- La genèse du projet : suite à la fermeture des 2 magasins en mars 2023, une certaine résilience s'est développée au sein des salariés du Grenier. L'esprit d'équipe s'est renforcé et l'envie de prendre plus part aux décisions de la coopérative a émergé. Nous nous sommes donc intéressés de plus près au modèle de la SCOP.
- Qu'est-ce qu'une SCOP – Société Coopérative de Travailleurs ? Il s'agit d'un type de coopérative où les salariés possèdent la majorité du capital social, ils participent aux grandes orientations, élisent leurs gérants, valident les comptes et votent les résolutions lors de l'AG.
- L'objectif est de se réapproprier l'outil de travail pour continuer à porter fièrement l'héritage des militants qui ont créé le Grenier il y a plus de 30 ans.
- Pour mener à bien ce projet de transformation, les salariés ont le soutien moral du Conseil de Surveillance du Grenier et bénéficient du soutien technique de l'URSCOP – Union Régionale des SCOP et de Biocoop.

### 2) Les futurs membres du conseil d'administration

Ils ont été élus de manière démocratique par l'ensemble des futurs associés. Un groupe de travail a été créé pour réfléchir au processus de décision et à la méthode de suffrage. Nous avons choisi la méthode Borda. C'est un système de vote pondéré qui permet d'être le plus représentatif de l'ensemble des votes. Chacun des 10 candidats a pu envoyer une candidature sous la forme qu'il souhaitait (lettre, vidéo,..), puis nous avons organisé une réunion de présentation des candidats et enfin organisé les élections via un site internet.

5 personnes ont été élues pour faire partie du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans renouvelable. Il s'agit de :

- Louis Ferotin, coresponsable du magasin de Daudet, au Grenier depuis 2011.
- Juliette Chenal, vendeuse pain et fromage à Daudet, auparavant membre du conseil de surveillance et coresponsable de Carnot, au Grenier depuis 2017.
- Anne Michel, acheteuse, au Grenier depuis 2022.
- Camille Danel, chargé de communication, au Grenier depuis 2016.
- Sylvie Raillard, responsable RH et comptabilité, au Grenier depuis 2018.

Juliette sera Directrice Générale et Camille présidente du CA.

Les missions du futur CA seront de piloter le Grenier au quotidien et d'appliquer la stratégie co-construite avec les associés.

Le directeur actuel du Grenier, Fabien Fléchar, va profiter du passage en SCOP pour quitter la coopérative pour d'autres projets. Nous le remercions particulièrement pour son accompagnement afin que ce changement se passe au mieux.



### 3) Les groupes de travail

Pour certains projets, nous nous sommes organisés en petit groupe de travail, puis les décisions sont prises collectivement avec les 21 associés. Ces projets sont :

- La rédaction des statuts de la SCOP

Les statuts juridiques sont les règles légales qui encadrent l'activité. Pour leur rédaction, nous nous sommes réapproprié nos statuts actuels. Nous avons pris connaissance des statuts d'autres Biocoop en SCOP et nous avons été aidés par l'URSCOP. Nous avons vulgarisé les termes du document pour que chaque associé puisse se l'approprier et nous avons voté en collectif au fur et à mesure les différents statuts. Ils ont été ensuite validés par l'URSCOP et par Biocoop, nous les déposerons au greffe lorsqu'on passera en SCOP.

- Les relations producteurs – clients – associations

Nous travaillons actuellement sur les relations et les partenariats que nous avons avec ces différentes parties prenantes de notre coopérative.

- Choix d'un consultant

Un des sujets qui nous tient à cœur pour le passage en SCOP est la mise à plat de notre organisation du travail. En commençant à travailler sur ce sujet, nous avons trouvé judicieux d'être accompagné par un facilitateur, afin de nous aider à réfléchir le plus efficacement de manière collective. Nous avons donc rencontré 5 consultants pour leur présenter nos attentes et voir ce qu'ils peuvent nous apporter. Nous allons choisir ensuite en collectif une personne en mai pour commencer le travail de réorganisation.

Une des premières phases sera de faire le bilan de notre organisation actuelle, avec des éléments qui seront à garder et d'autres à améliorer.

### 4) Les prochaines étapes du passage en SCOP

- La formation du CA et des salariés associés par l'URSCOP et BIOCOOP

Ces formations permettent d'acquérir ou approfondir des connaissances et compétences pour assumer les responsabilités de gestion d'entreprise. Le futur CA a déjà commencé ces formations, les associés vont y participer dans un second temps pour faciliter la prise de décision dans la SCOP.

- L'AG de fin juin 2024

Vous serez tous conviés pour valider définitivement ce passage en SCOP.

- Le passage en commission admission chez Biocoop courant juillet

C'est une formalité chez Biocoop pour les changements statutaires. Cela leur permet notamment de rencontrer les futurs représentants du Grenier.

- Sur le long terme : la réorganisation du travail

Ce sera un long travail qui nécessitera une participation de l'ensemble des salariés. Le but est d'avoir une organisation qui est plus représentative de nos valeurs, mais aussi plus efficace, puisque nous sommes une entreprise de l'alimentaire en lien avec des clients et soumis à un marché en grande évolution.



## 5) Prise de parole du conseil de surveillance

Nous soutenons ce passage en SCOP depuis le début. Nous sentions bien qu'avec les 2000 sociétaires nous étions rentrés dans une sorte de routine et il fallait absolument passer à quelque chose de plus dynamique pour la coopérative. Le but est d'avoir une organisation plus fluide et plastique pour faire face aux à-coups du marché. Il fallait une équipe qui prenne en main son destin et la coopérative pour la mener un peu plus loin. L'autre intérêt du passage en SCOP est d'une certaine manière le rajeunissement des prises de décision, d'une façon de travailler et de poser des stratégies pour demain.

Ce sont les raisons qui nous poussent, en tant que représentants des sociétaires, à soutenir le projet.

## 6) Restons en contact !

Pour suivre notre progression pour le passage en SCOP d'ici à fin juin, nous sommes à votre disposition :

- directement en magasin, vous pouvez directement nous aborder et poser vos questions. 21 salariés sont associés dans la SCOP, ils occupent tous les métiers des magasins, de la caisse au vrac, en passant par les fruits et légumes, le service à la coupe, etc...
- par mail en contactant le Conseil de Surveillance : [cs@legrenier-bio.fr](mailto:cs@legrenier-bio.fr)
- via notre site web, sur la page dédiée aux sociétaires : <https://www.biocooplegrenier.fr/societaires-113.html>  
Vous y retrouverez des détails sur ce qu'est une SCOP, la genèse du projet, ainsi que les liens vers les précédents comptes rendus de réunions sociétaires, le document de remboursement de parts sociales, etc.
- via la newsletter spéciale envoyée aux sociétaires : inscription sur <https://mailchi.mp/204a474d0840/inscription-lettre-aux-socitaires-biocoop-le-grenier>
- le podcast mensuel GRAINES DE SCOP : pour vivre de l'intérieur l'aventure du passage en SCOP, raconté par Juliette en caisse à Tokoro : <https://www.podcastics.com/podcast/graines-de-scop/>

## 7) Questions des sociétaires :

*Qu'est-ce qui vous a déterminé à passer en SCOP ? Est-ce une baisse d'activité, ou il y a eu d'autres facteurs ?*  
L'élément déclencheur fut effectivement la fermeture des magasins de Carnot et Tallard lié à un contexte économique peu favorable et une situation déficitaire. Cela nous a permis de nous recentrer sur la force du Grenier : l'humain. Nous avons eu l'envie d'aller plus loin avec la prise en main des décisions par les salariés. Passer en SCOP nous permettra d'être plus réactifs et adaptables face à un contexte économique toujours complexe.

*Quel sera le rôle du conseil de surveillance avec la SCOP ?*

Nous sommes actuellement en tuilage avec la future SCOP puis le CS disparaîtra lors du passage en SCOP. En tant que coopérateur du Grenier, il ne faut pas prendre cela comme un abandon, mais au contraire comme un passage de témoin. Vu que nous sommes tous et toutes des militants, il faut mettre nos compétences et savoir être au service de la démocratie alimentaire (Sécurité sociale alimentaire, développement du bio, les circuits courts...) qui auront un impact indirect dans la future SCOP. Ce rôle sera individuel, il ne sera pas institutionnalisé comme c'était le cas avec la coop de consommateurs.



*Actuellement, la coop fonctionne avec un directoire et un conseil de surveillance chargé de contrôler la bonne gestion de l'entreprise par le directoire. Ce ne sera plus le cas dans la SCOP ?*

Dans la SCOP, les sociétaires consommateurs ne seront plus présents. La gouvernance sera composée uniquement de salariés. Il n'y aura effectivement plus de conseil de surveillance, mais la fonction de contrôle des associés sera toujours présente. Actuellement, le directoire est nommé par le conseil de surveillance. Demain en SCOP, le conseil d'administration sera élu et contrôlé par les salariés associés. La rémunération de leur mandat sera fixée par les associés. Chaque membre du CA pourra être révocable à chaque AG. C'est pour cela que les associés seront formés pour comprendre et être force de proposition sur la gestion d'entreprise, co-construire la stratégie, etc.

Cela permet à chaque associé de prendre part à la vie de la coop, quel que soit son niveau de responsabilité dans l'entreprise : cela réactualise l'esprit coopératif (une voix = une personne). Cet esprit coopératif sera vécu au quotidien, ce qui était plus difficile en coop de consommateurs, dû au nombre élevé de sociétaires (plus de 2000). Lorsqu'on se connaît et que chacun est impliqué au quotidien dans la structure, le rôle de chacun et le respect de son travail sont beaucoup plus forts.

*En SCOP, il peut aussi y avoir des conseil de surveillance, c'est le cas chez Coodyssée.*

C'est un choix de statut, c'est même une obligation dans les SCOP SARL où il y a plus de 20 associés, ce qui est le cas apparemment chez Coodyssée. Dans notre SA SCOP, nous avons voulu nous organiser autrement, donc sans directoire / conseil de surveillance mais avec un conseil d'administration.

*Vous allez garder le même statut SA COOP ?*

Oui, nous passons simplement de SA Coop de consommateurs à SA SCOP. Cela facilite beaucoup les changements administratifs. Le principal changement statutaire sera la composition des associés : ce sont actuellement les sociétaires consommateurs qui sont majoritaires, en SCOP ce seront les salariés associés.

*Est-ce que Biocoop au niveau national propose un groupement d'achat ? Est-ce que cela va perdurer ?*

Oui, nous resterons chez Biocoop. Biocoop est une coopérative qui représente 4 plateformes logistiques réparties en France. Ces plateformes achètent et livrent notamment les produits agricoles de 22 groupements de producteurs (soit 3000 fermes) labellisés bio équitable en France.

*Concernant le choix du consultant, est-il lié au domaine alimentaire, ou plus administratif/financier ?*

Nous nous orientons vers un consultant qui a déjà travaillé dans la transformation d'entreprise, pas forcément dans l'alimentaire. Le but sera d'accompagner le groupe pour faire émerger des solutions, sans forcément nous guider / nous calquer sur un modèle existant.

*Dans le futur CA, tout le monde fait partie du directoire ?*

Dans notre organisation actuelle, le directoire composé de 5 salariés gère l'entreprise. Dans la future SCOP, il y aura un Conseil d'Administration, composé de salariés associés élus par leurs pairs. Parmi les 5 personnes qui feront partie du CA, 4 sont actuellement membres du directoire.

*Quels seront les rôles des présidentes et directrices ?*

Le rôle de la présidente sera de faire le lien entre le CA et la directrice générale, ainsi qu'entre le CA et les associés : convocation à l'AG, invitation aux réunions de CA, définir l'ordre du jour, etc... Le rôle de la directrice générale est d'appliquer les décisions prises en CA et d'assurer la gestion quotidienne de l'entreprise, les relations avec les banques, les relations managériales / RH, etc.



*Comment vous choisissez les produits commercialisés, quel contrôle, etc ?*

Nous serons toujours chez Biocoop et nous suivrons toujours les normes et exigences dictées par la charte Biocoop que cela soit auprès des fournisseurs de la plateforme qu'auprès des producteurs locaux. Le cahier des charges Biocoop va plus loin que la bio : obligation de commerce équitable pour les produits exotiques, 0 transport en avion,...

Nous allons plus jouer sur la part du local dans nos achats (augmenter les produits locaux). Dans notre projet SCOP, nous souhaitons plus de militantisme. Cela se traduit concrètement par la diminution de l'impact environnemental de nos produits. Nous nous posons donc la question de la vente des produits exotiques, ou la diminution de l'emballage plastique.

*Quelle sera la suite avec les sociétaires : ce sont des consommateurs, clients, militants, et quoi d'autre ?*

Ce sera tout, et c'est déjà super. Nous souhaitons garder le lien fort avec les clients, c'est un des plaisirs pour nos collègues de venir travailler au quotidien : nous ne sommes pas une épicerie comme une autre, l'humain est au cœur de notre commerce.

*Vous êtes sur un marché très concurrentiel : connaissez vous l'état de vos concurrents locaux actuels ?*

*Comment se différencier par rapport à eux ? Avez-vous prévu de communiquer ?*

Il y a beaucoup moins de magasins bio sur Gap, leur situation économique n'est pas optimale. La différenciation principale que nous avons est notre participation au réseau Biocoop dont le cahier des charges est le plus exigeant en France. Nous travaillons également le plus avec des producteurs locaux (150 producteurs) et nous essayons de le mettre en valeur.

*Vous avez dû souffrir de la démarque inconnue (= écart de stock non expliqué, principalement dû au vol), vu que vous mettez des antivols sur beaucoup de produits.*

C'était le cas il y a quelques années, les antivols ont permis de réduire drastiquement cette démarque.

*Nous avons trouvé que l'écart entre les prix du Grenier et ceux du conventionnel dans des hypermarchés classiques était assez faible. Avez-vous prévu de communiquer dessus ?*

C'est la première fois que l'écart de prix entre les magasins bio et la grande distribution est si réduit. Nous avons moins subi l'inflation que la grande distribution, vu que nos produits sont issus des circuits courts, ont moins d'emballages, etc. Sur la communication sur certains sujets, avant cela nous voulons déjà travailler sur notre stratégie d'entreprise : qui sommes-nous ? où veut-on aller ? vers quoi on veut communiquer ?

De plus, nous sommes face à des entreprises de la grande distribution qui ont des moyens plus importants que nous pour faire de la publicité. Nous ne pourrons jamais nous aligner. Notre meilleur moyen de communication, c'est vous ! N'hésitez pas à en parler autour de vous, ça aura beaucoup plus d'impact que si on mettait 1000€ de budget communication.

Les sociétaires présents ont exprimé le lien fort qu'ils avaient avec les magasins du Grenier et les équipes.

Merci pour leurs témoignages touchants.